

**Commune de CHARGEY-LES-GRAY**  
**COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Session ordinaire du 15 octobre 2020 à 20h30**

**Début de séance** : 20h30

**Quorum atteint** : 12 membres

**Présents** : Mesdames GUINET, BIGOTTE-CHOULET, HUBLARD, et Messieurs HEGO, BESANCENOT, JOBARD, COURIOL, POINCENOT, FRANCOIS, GACONNET, TOURNERET, CHAUVELOT.

Madame BERNARD retard 21h

Excusées :

-Mme LOMBERGER qui a donné pouvoir à Madame HUBLARD.

-Mme DESCHAMPS qui a donné pouvoir à Madame BERNARD.

**Désignation du secrétaire de séance** : Lætitia BIGOTTE-CHOULET

**1) Approbation de l'ordre du jour**

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

**2) Approbation du Procès Verbal du conseil municipal du 17 septembre 2020**

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

**3) Informations**

**a) Travaux rue du Crobonot et rue des jardins**

Les travaux commandés par le syndicat de voirie ne commenceront qu'à partir du 4 novembre, mais impérativement avant la fin de l'année pour conserver les subventions du département.

**b) Dos d'âne route nationale**

Le syndicat de voirie ne veut pas prendre entièrement la responsabilité de l'erreur et est en pleine tractation avec Entreprise Bongarzone.

**c) ADMR**

Émilie Bernard en tant qu'adjointe aux affaires sociales représentera la commune.

**d) Arrêté pigeons**

Quarante pigeons ont élu domicile au-dessus de l'école. Il est urgent pour des raisons sanitaires et matérielles d'intervenir. Madame le Maire a pris un arrêté.

Le lieutenant de loupeterie interviendra : Marcel Dessein d'Autrey-lès-Gray.

**e) MAM**

Notre projet d'installer la MAM vers la boulangerie a été refusé par le Médecin de la PMI sous prétexte que la salle de bain est à l'étage.

Les nourrices ont demandé un entretien. Le médecin leur a dit que sa décision est irrévocable.

**f) Commission communale des impôts directs :**

Titulaires : M. Hego

M. Jobard

Mme Bernard

Mme Deschamps

M. Gaconnet

Mme Bigotte

suppléants : Mme Hublard

M. Chauvelot

M. Collette

Mme Pagani Annick

M. Bernard Baptiste

Mme Marcandetti

**g) Travaux en cours (Roland Gaconnet)**

-Logements de Véronique Brulez et de la MAM : changement des volets

-Logement M. et Mme Cantorre : parquets et VMC changés. Vétusté du toit remarqué par l'entreprise Hublard.

-Changement des chaudière des logements publics (boulangerie, Séverine Fouqué, MAM) : SIED contacté pour explication sur les chaudières à haut rendement énergétique.

-Travaux de voirie reportés pour le lavoir : pour ce qui est des travaux faits à l'intérieur, attendre le devis demandé à Maraffi.

**h) Projet Nature et Partage -terrain vers salle polyvalente (Émilie Bernard)**

En commission, la priorité a été donnée à la réalisation du sentier. 3 devis demandés, déjà 2 reçus : entreprise Gisouard et Caffiot. En attente d'un 3ème : Entreprise Longhi pour comparer et décider.

Attente aussi pour l'aménagement des berges des recommandations du service des eaux.

Viendra ensuite la sécurisation de la berge et les aménagements.

**i) Lancement du conseil des jeunes (Émilie Bernard)**

Après réflexion en commission, voici les options que nous retiendrions : un groupe de 15 jeunes (comme nous) de 10 à 18 ans ayant un rôle de proposition et de consultation sur des projets précis débattus ensuite en conseil. Solliciter éventuellement 2 jeunes de la MFR ?

Prévoir une réunion d'information dont la date sera diffusée : par info Chargey, sur panneau pocket, par affiches aux deux arrêts de bus et à la boulangerie.

**j) Salle polyvalente (Maxence Couriol)**

Réunion du 13/10 très riche : 2 extérieurs présents dont des voisins.

Nuisances sonores provenant de l'activité mais aussi des voitures sur le gravier.

Prochaine réunion le 17/11 : priorité : extension du parking qui pourrait s'articuler avec le jardin de sauvegarde. Chiffrer et tableur sur plusieurs années. Anticiper un projet global afin d'être prêts en cas de propositions de subventions.

**4) Questions à l'ordre du jour**

**a) Délibération travaux du Sied ruelle entre Grande rue et route nationale**

Cette délibération a été prise lors d'une précédente réunion de conseil mais n'a pas été envoyée au contrôle de légalité.

Madame le Maire expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'extension de l'installation communale d'éclairage public pour le chemin piéton entre grande rue et la rue nationale.

➤ Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

**b) Vote de l'avenant Cafiot**

Madame le Maire demande de voter l'avenant de l'entreprise Cafiot qui a installé un passage de gaine EDF et réaliser trois massifs pour candélabres.

POUR	CONTRE	Abstentions
10	2	3

**c) Classement du chemin de Gray à Montot en préfecture**

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

**d) Inscription du chemin de Gray à Montot au syndicat de voirie**

Madame le maire expose au conseil qu'il y a lieu de demander l'intégration de la rue de Gray à Montot sur une longueur de 1521m au syndicat de voirie.

- Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.

**e) Impasse du lotissement des Jardins**

Après échange, le conseil municipal opte pour : Impasse Alphonse Rémi.

**f) Examen de trois droits de préemption**

Pour chaque cas, Madame le Maire présente le bien concerné et propose de ne pas faire valoir le droit d'aliéner de la commune.

- Maison Besancenot  
Samuel BESANCENOT quitte la salle le temps du vote.
  - Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité (14 votants).
- Maison Geoffray
  - Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité.
- Maison Galliot  
Daniel POINCENOT quitte la salle le temps du vote.
  - Le conseil municipal vote POUR à l'unanimité (14 votants).

**g) Projet de travaux (Roland Gaconnet)**

- Autour de l'église
- Grenier de l'école

Pour l'église : fuite sur les chéneaux. Remettre les pierres dans le bon sens pour 880 euros.

Pour le grenier de l'école : boucher les trous pour empêcher les pigeons de venir pour 768 euros. Travaux qui seront réalisés par Guillaume Peltret.

- Le conseil municipal valide ces travaux à l'unanimité.

**h) Bibliothèque**

Le dossier avait été reporté en juillet car nous n'avions qu'un devis.

Madame le Maire rappelle que nous avons une convention avec la bibliothèque de prêt depuis une trentaine d'années. Elle ne s'étend pas sur l'importance de la lecture. Elle rappelle que les meubles actuels sont irrécupérables, photographies à l'appui. Les meubles doivent être de bonne qualité (sécurité et durabilité) et propose d'équiper la bibliothèque :

- de trois étagères doubles
- d'une étagère pour les enfants
- et de deux bacs pour les enfants.

Elle présente les devis :

- Faron
- UGAP
- MANUTAN

Rappel : 5000€ étaient prévus au budget

Après débat, le conseil municipal vote pour 2 étagères adultes et les bacs pour livres accessibles aux enfants.

POUR	CONTRE	Abstentions
8	4	3

#### **i) Fondation du Patrimoine**

Chantal Guinet rappelle que la Fondation du patrimoine a aidé la commune lors de la rénovation de l'église et de la fontaine de la Chirolle. La Fondation du Patrimoine sollicite une adhésion de 75€.

- Le conseil municipal accepte à l'unanimité de soutenir la Fondation du Patrimoine.

#### **5) Questions diverses**

##### **a) Situation budgétaire de la commune**

Madame le Maire, assistée de Pascal Hego et des membres de la commission finances, présente la situation au 4 octobre 2020. Cf document annexe 1.

##### **b) Point financier sur la maison des associations**

Après rencontre avec le maître d'oeuvre, Madame le Maire et Pascal Hego font un point sur ce dossier. (budget global, dépenses effectuées, dépenses restantes, subventions perçues ou à percevoir). Cf document annexe 2.

Ils informent le conseil d'un geste commercial soit une réduction des honoraires de l'architecte de 3%.

##### **c) Projets de travaux**

###### ***Pour 2021( à discuter en commission)***

###### ***Travaux de voirie***

Sécuriser l'abri-bus route nationale Rolang Gaconnet a un RDV en novembre à la DDE pour ce dossier.

Terminer la rue de Montot.

Sécuriser la rue de la Chirolle et rue du moulin (sentier piéton?)

Attendre avant de faire la rue du Bas que les dernières parcelles soient terminées.

Prévoir un état des lieux chemin qui mène à l'entreprise Faron.

###### ***Pour le mandat***

-Contrat pact2 (avec le département) et proposition de travaux qui pourraient être demandés

- MAM
- Équipement sportif (plateau multisport) en lien avec le projet nature et partage
- Réhabilitation des équipements existants (derrière salle polyvalente)
- Étang Bois de Lalleau

Possibilités de subventions avec la Communauté de Communes.

-Salle des fêtes

-Enfouissement des réseaux(faire une étude sur le mandat)

-Goudronner la route entre la rente rouge et chez Meier

**d) Loyers des futurs appartements à louer**

Il faudra déterminer les loyers des appartements suivants :

-MAM .nous leur avons accordé 6 mois de loyer gratuits pour s'installer.

-Cabinet des infirmiers ?

-Logement occupé actuellement par les infirmiers remis en location dès la libération

NB : Harmoniser les biens à surface équivalente.

**e) Préparation rencontre EOLFI**

Attentes et questions des nouveaux conseillers à formuler.

**f) Réponse SCOT**

Comme convenu, nous proposons d'envoyer un courrier au Président du PETR et au Président de la Communauté de communes sous la forme d'une note listant nos réserves. Cf document annexe 3.

**g) Fête de Chargey**

Il faut que les forains viennent remplir la demande à la préfecture et fournir pour chaque attraction le protocole sanitaire.

A partir du moment où il y a plus de 10 personnes, les personnes de plus de 11 ans sont masquées.

Les buvettes sont interdites. Pas d'accès aux sanitaires.

**h) Affouages (André JOBARD)**

Parcelles mises en affouage :

18 (Crobonot) – 42 43 (La Bouloie) - 3 (route de Oyrières) – 36 (sur la route de la Brasserie) – 39 (moulin), en régénération naturelle.

Après estimation des lots, proposition d'un tarif attractif : 40 euros pour un lot de 10,5 stères environ. A voter au prochain conseil.

NB : Il y a des arbres qui sont tombés à cause de la tempête près du ruisseau vers le moulin. A intégrer dans les affouages ?

Informations concernant les affouages données via une info chargey dans laquelle seront rajoutés :

- un point sur les déjections canines sur les trottoirs

- l'interdiction de brûler dans le village.

**La séance est levée à 23h30**